

Jesquoy vous pouvez juger, que mes Jours ne sont pas plus, ne sont pas
est de vous Mille, et les neiges, que vous avez fait un double
convention, ne obligé a vous dire. Mais que si vous avez
quelque bonne parole de la M. ou par vous, ne se sera
Aussi satisfait de vous, car vous pouvez le dire
infinité que vous que dire a vous ne se peut pas
Jamais la rage de nos devoirs n'est si grande
bis que ce que vous dit maintenant ne vous ennuie pas
vous savez que hier matin, le S. de vous n'ayant fait que
le S. Mayot de vous de vous. et vous était a nos yeux
de vous de vous qui est de vous, et vous a vous
et vous que vous a vous, lequel y arrivait a la
partir de vous, et arrivait le S. Mayot de vous et la
femme de vous de vous, que vous arrivait au S. de vous
ou de vous de vous de vous de vous de vous de vous de vous
et que est fort peu, et vous de vous de vous de vous de
voulez que le S. de vous de vous de vous de vous de vous
pay, mais est de vous de vous de vous, que vous
tout est. Etat.

Secret

Monsieur

Monsieur de Zurlauben
de la Cour de la Cour
de la Cour de la Cour
a Paris

St. M. orsieur

Monsieur de Beulien chef du Conseil
de son Altesse

A Paris



22

1700 19 A

1700 19 A
1700 19 A
1700 19 A